



Commune de NIEDERENTZEN

Bulletin d'information Avril 2014

MOT DU MAIRE

Ce premier semestre 2014 a été, et sera encore marqué par des élections : en mars, les Municipales et en mai, les Européennes.

Les élections municipales se sont déroulées le 23 mars. Au nom de toute l'équipe que j'ai menée, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée. Les élections du Maire et des adjoints ont eu lieu le 28 mars et, sans surprise, j'ai été reconduit dans ma fonction de Maire pour un troisième mandat consécutif. Je serai secondé par une équipe de trois adjoints :

- aux finances et à l'animation du village : Antoine ALBRECQ, ancien directeur d'école,
- à la technique : Jean-Michel FINGER, un élu d'un précédent mandat,
- à la réalisation du bulletin d'information : Stéphanie FARINHA, adjointe administrative au Conseil Général.

Toute l'équipe municipale est déjà au travail. Durant ce mandat, nous allons faire le maximum pour remettre en état les rues de notre commune et d'ailleurs, les travaux de réfection de la rue de la Gare débuteront mi-avril... les autres suivront.

Concernant les travaux de l'échangeur sur l'A35 dont nous parlons depuis 14 ans, ils sont programmés courant avril.

Nous devons également réfléchir à rendre plus accessible notre Mairie et par la même occasion en rénover l'intérieur mais ceci, en fonction de nos moyens. Notre site internet a également besoin d'un rafraîchissement.

Pour que ces nombreux projets se concrétisent, vous pourrez compter sur l'énergie et le dynamisme de l'ensemble du Conseil Municipal.

Cordialement

Jean-Pierre WIDMER

Mairie de Niederentzen - 14 rue principale - 68127 NIEDERENTZEN

mairie@niederentzen.fr

Tél : 03 89 49 45 52

Fax : 03 89 49 93 07

Site : www.niederentzen.fr

Directeur de la publication : Jean-Pierre WIDMER - Maire

Conception, rédaction et réalisation : Stéphanie FARINHA - Adjointe

Du côté du Conseil Municipal

Les principales informations à retenir

Séance du 3 février 2014

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCE PAR LE MAIRE

Le Maire a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales comme suit :

Vente SAREST – M et Mme David MASSOUBEYRE : section 32 parcelle 445/82 : 6.54 ares
Virement de crédit du chapitre 022 au chapitre 014 : 500 €

ACCEPTATION DE DON

Le Conseil Municipal a accepté les dons suivants :

- Ø Earl Leibel Streicher : 135 €
- Ø Earl Fest Holder : 607.50 €
- Ø M. Joseph Doll : 202.50 €
- Ø Earl Krutenau : 135 €
- Ø M. Bernard Finger : 135 €

Il remercie les donateurs et autorise le maire à signer tous les documents relatifs.

ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION – ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2014

Le Conseil Municipal approuve l'état prévisionnel des coupes qui est estimé à 1600 € pour les coupes en vente sur pied.

Ainsi que le programme de travaux présenté par l'ONF pour l'année 2014 qui s'élève à 1950 € HT. Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2014.

Séance du 17 mars 2014

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCE PAR LE MAIRE

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas utilisé la délégation de compétences que le conseil municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRET CAF GROUPE SCOLAIRE

Le conseil municipal valide le transfert du prêt CAF souscrit par CCCHR lors de la création de l'espace périscolaire à la commune.

AGREMENT GARDE CHASSE

Le conseil municipal donne un avis défavorable à la nomination de Monsieur Claude Gisselbrecht comme garde-chasse privé.

CESSION DU VEHICULE SAPEUR-POMPIER AU SIVU

Suite à la création du SIVU, le conseil valide la cession à titre gratuit du véhicule des Sapeurs-Pompiers au SIVU.

FISCALITE : VOTE DES TAUX POUR L'ANNEE 2014

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux. Ils restent inchangés et s'établissent comme suit pour l'année 2014 :

Taxe d'Habitation (TH): 6.67 %,

Taxe Foncière Bâti (TFB): 7.05 %,

Taxe Foncière Non Bâti (TFNB): 40.30 %

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur André FRITSCH, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Jean-Pierre WIDMER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se présenter comme suit :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation	Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents		Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		225 706,19	65 011,27	284 635,04	304 937,59		180 997,47
Investissement	200 861,27			196 305,37	344 003,51	-53 163,13	
TOTAUX	200 861,27	225 706,19	65 011,27	480 940,41	648 941,10	-53 163,13	180 997,47

COMPTE DE GESTION

Les résultats du compte de gestion dressé par le receveur municipal concordent avec ceux du compte administratif et sont approuvés par le conseil municipal à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2013 : excédent	180 997.47 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	125 463.13 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	55 534.34 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	53 163.13 €

BUDGET PRIMITIF 2014

Le conseil municipal vote les crédits nécessaires à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement et arrête la balance comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 368 335.00 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 245 500.00 €

Séance du 28 mars 2014

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre WIDMER, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Mme Sandra BRUN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Régine DISLAIRE et Mme Marguerite LUTHRINGER

Monsieur Jean-Pierre WIDMER a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

ELECTIONS DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. Jean-Pierre WIDMER élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

- M. Antoine ALBRECQ a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.
- M. Jean-Michel FINGER a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.
- Mme Stéphanie FARINHA a été proclamée troisième adjoint et immédiatement installée.

Vos élus



Les élections

Les élections se sont déroulées le 23 mars 2014 et vous avez été nombreux à venir faire votre devoir de citoyen.



A l'issue des élections, les 11 conseillers municipaux se sont réunis pour élire le maire ainsi que les adjoints.

La tradition de « l'arbre de Mai » ou « Maïade »* a alors pu être réalisée...



* C'est une tradition régionale qui se perpétue dans quelques villages: à chaque élection municipale, un arbre est planté à la gloire des nouveaux élus. C'est une tradition ancienne puisque c'est en 1790 qu'un curé de la Vienne eut l'idée de planter un arbre pour fêter l'installation des autorités municipales. La légende révolutionnaire veut que cette plantation ait lieu au mois de mai, d'où le nom que l'on donnera par la suite aux "arbres de Mai" qui seront plantés un peu partout en France au cours des insurrections de 1790.

Opération Haut-Rhin propre



L'opération Haut-Rhin propre, organisée avec le Conseil Général, s'est déroulée le 5 avril au matin dans notre commune.

Quelques bénévoles ont répondu présents pour cette opération qui fut un véritable « nettoyage de printemps ».

Armés de sacs, gants et gilets jaunes, les nombreux déchets stockés dans des sacs marqués du sigle « Haut-Rhin Propre » ont été collectés par les prestataires de notre secteur.

Les entreprises et collectivités en charge de la gestion des déchets se sont engagées au travers d'une Charte à les transporter et éliminer les déchets à titre gratuit.



Marché aux puces Organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Niederentzen

Le 15^{ème} marché aux puces aura lieu comme toutes les années le Jeudi 29 mai 2014
Jour de l'Ascension

L'accueil des exposants se fera à partir de 5h du matin (fin à 17h).

Préinscription possible (accompagnée du paiement), afin d'éviter l'attente le jour J.

10 € les 5 mètres linéaires

(5€ de caution propre rendu en fin de journée si le stand est propre)

Restauration sur place :

Pâté en croûte crudités, jarret salé garni, sandwichs et saucisses grillées, pâtisseries

Renseignements : Amicale des Sapeurs Pompiers
03.89.49.45.17
06.11.66.23.11



Les prochaines manifestations

- 7 mai** Cérémonie commémorative de l'armistice 1945
Monument aux morts de Niederentzen
- 9 juin** Sortie pédestre du Comité de Jumelage
- 21 juin** Fête de la musique organisée par la chorale et les sapeurs-pompiers d'Oberentzen
- 6 juillet** Grepeltturnier organisé par l'ASON
Stade Gérard Martin à Oberentzen
- 24 juillet** Don du sang Salle du Temps Libre de Niederentzen
- 31 août** Randonnée cycliste organisée par la CCCHR et l'Essor du Rhin

Commémoration de la Victoire de 1945

L'ensemble de la population est invité le **mercredi 7 mai 2014 à 19h00** à participer à la messe de souvenir en l'église Sainte-Agathe, suivie d'une cérémonie devant le monument aux Morts. A l'issue de la manifestation, les participants seront conviés au verre de l'amitié à la Salle du Temps Libre.

Les beaux jours arrivent ... bientôt les vacances !



Quelques petits rappels importants

Brûlage des déchets végétaux

L'article L84 du règlement sanitaire départemental stipule que le brûlage des déchets végétaux à l'air libre est strictement interdit et sanctionné d'une amende pouvant atteindre 450 €.

Vous voudrez bien respecter ces dispositions, afin d'éviter tout désagrément à vos voisins.



Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers avec des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques etc... ne peuvent être effectués après 22h les jours ouvrables ainsi que les dimanches et jours fériés.

Carte nationale d'identité et passeport

Si vous vous préparez à passer un concours, un examen ou envisagez d'effectuer un séjour à l'étranger dans les prochains mois, pensez à vérifier la date de validité de votre carte d'identité ou de votre passeport.

Compte-tenu de la forte affluence habituellement constatée à l'approche de l'été, un délai de 6 à 8 semaines est à prendre en compte pour la délivrance de ces documents.



Votre demande de passeport est à déposer à la mairie du chef-lieu de canton. De plus, les cartes d'identité délivrées à compter du 2 janvier 2004 ont une durée de validité de 5 ans supplémentaires (soit 15 ans).



L'ASAME

Une association au service de la personne

Existant depuis 40 ans, l'ASAME est présente dans tout le sud du Département. L'association a des activités de soins, d'aides et de répit Alzheimer qui permettent aux bénéficiaires de rester chez eux le plus longtemps possible, afin d'éviter ou de retarder un séjour en institution.

Parmi les aides, l'ASAME propose un service de livraison de repas à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Des menus complets ou des plats uniques peuvent être commandés et sont servis dans de la vraie vaisselle, après avoir été préparés par des traiteurs ou restaurateurs locaux.

Des aides complémentaires existent également : aide aux actes essentiels, tâches ménagères, entretien du cadre de vie, accompagnement dans les sorties... Ces aides de qualité professionnelles cherchent à répondre au mieux aux besoins quotidiens de chacun.

ASAME, 4 rue des Castors à Mulhouse.
Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h.
Le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Renseignements : 03 89 60 24 24 – www.asame.fr

**DÉPAN-
PHONE**

Réparations portables,
smartphones,
tablettes, écran PC...

Cyril Wehrlen
23, rue de Biltzheim
68127 Niederentzen
06 86 37 30 69 cyril.wehrlen@yahoo.fr

Virginie GARNON
Artisan Fleuriste
Décoratrice

jeudi, vendredi: 9h-12h / 14h-18h
samedi: 9h-12h / 14h-16h
4 rue principale
68127 NIEDERENTZEN
06.24.39.38.28